

ETATS FINANCIERS**UNION INTERNATIONALE DE BANQUES**

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2011. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M Mohamed Ali ELOUANI CHERIF et M Mustapha MEDHIOUB.

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

Bilan
Arrêté au 31 décembre 2011
(Unité : en milliers de Dinars)

	<i>Note</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
ACTIF			
<i>AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</i>	<i>1</i>	<i>46 291</i>	<i>132 405</i>
<i>AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers</i>	<i>2</i>	<i>72 024</i>	<i>276 055</i>
<i>AC 3- Créances sur la clientèle</i>	<i>3</i>	<i>2 726 920</i>	<i>2 299 154</i>
<i>AC 5- Portefeuille d'investissement</i>	<i>4</i>	<i>56 538</i>	<i>56 918</i>
<i>AC 6- Valeurs immobilisées</i>	<i>5</i>	<i>38 710</i>	<i>35 099</i>
<i>AC 7- Autres actifs</i>	<i>6</i>	<i>37 865</i>	<i>43 691 *</i>
TOTAL ACTIF		2 978 348	2 843 322
PASSIF			
<i>PA 1 - Banque centrale et C.C.P</i>	<i>7</i>	<i>12 002</i>	<i>110 059</i>
<i>PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</i>	<i>8</i>	<i>38 591</i>	<i>73 271</i>
<i>PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle</i>	<i>9</i>	<i>2 452 058</i>	<i>2 250 782</i>
<i>PA 4- Emprunts et ressources spéciales</i>	<i>10</i>	<i>279 182</i>	<i>238 495</i>
<i>PA 5- Autres passifs</i>	<i>11</i>	<i>74 747</i>	<i>72 421 *</i>
TOTAL PASSIF		2 856 580	2 745 028
CAPITAUX PROPRES			
<i>CP 1- Capital</i>		<i>196 000</i>	<i>196 000</i>
<i>CP 2- Réserves</i>	<i>12</i>	<i>14 217</i>	<i>14 064</i>
<i>CP 5- Résultats reportés</i>		<i>(111 769)</i>	<i>(130 341)</i>
<i>CP 6- Résultat de l'exercice</i>		<i>23 320</i>	<i>18 571</i>
TOTAL CAPITAUX PROPRES	<i>13</i>	121 768	98 294
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		2 978 348	2 843 322

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité.

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

*Etat des engagements hors bilan
Arrêté au 31 décembre 2011 (Unité : en milliers de Dinars)*

<i>PASSIFS EVENTUELS</i>	<i>Note</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>HB 1- Cautions, avals et autres garanties données</i>	<i>14</i>	<i>486 911</i>	<i>452 921</i>
<i>HB 2- Crédits documentaires</i>	<i>15</i>	<i>73 115</i>	<i>72 425</i>
<i>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</i>		<i>560 026</i>	<i>525 346</i>
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>			
<i>HB 4-Engagements de financement donné</i>	<i>16</i>	<i>101 681</i>	<i>151 798</i>
<i>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</i>		<i>101 681</i>	<i>151 798</i>
<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>			
<i>HB 7- Garanties reçues</i>	<i>17</i>	<i>945 522</i>	<i>751 732</i>
<i>TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS</i>		<i>945 522</i>	<i>751 732</i>

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

Etat de résultat
Période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2011	31/12/2010
<u>Produits d'exploitation bancaire</u>			
PR 1- Intérêts et revenus assimilés	18	158 306	135 309
PR 2- Commissions perçues	19	40 406	37 011
PR 3- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	20	9 424	7 859
PR 4- Revenus du portefeuille d'investissement	21	3 824	3 336
Total produit d'exploitation bancaire		211 960	183 515
<u>Charges d'exploitation bancaire</u>			
CH 1- Intérêts encourus et charges assimilées	22	68 940	58 451
CH 2- Commissions encourues	23	2 764	3 056
Total charges d'exploitation bancaire		71 704	61 507
PRODUIT NET BANCAIRE		140 256	122 008
PR 5/CH 4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(31 999)	(27 090)
PR 6/CH 5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(616)	(2 424)
PR 7- Autres produits d'exploitation		51	65
CH 6- Frais de personnel	26	(58 306)	(50 340)
CH 7- Charges générales d'exploitation	27	(18 734)	(18 365)
CH 8- Dotations aux amortissements sur immobilisations		(6 014)	(5 024)
RESULTAT D'EXPLOITATION		24 638	18 830
PR 8/CH 9- Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	28	112	(59)
CH 11- Impôt sur les sociétés	29	(220)	(200)
PR 9/CH 10- Solde en gain provenant des autres éléments Extraordinaires	31	(1 210)	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		23 320	18 571
Résultat par Action (en DT)	32	1,190	0,947

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

Etat de Flux de Trésorerie
Période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011
(Exprimé en milliers de dinars)

	Note	31/12/2011	31/12/2010
<u>Flux d'exploitation</u>			
Produits d'exploitation encaissés		205 932	152 628
Charges d'exploitation décaissées		(68 020)	(66 475)
Dépôts / Retrait de dépôts des Etablissements Bancaires		5 840	5 090
Dépôts / Retrait de dépôts des autres établissements Financiers		82	(39)
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(472 018)	(419 718)
Dépôts/ Retrait de dépôts de la clientèle		197 445	249 213
Titres de placement / Titres de transaction		0	3 000
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(64 773)	(72 565)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		10 504	(4 840)
Impôt sur les bénéfices		(611)	(1 034)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		(185 620)	(154 742)
<u>Flux d'investissement</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		2 231	2 380
Acquisition/Cession sur portefeuille d'investissement		1 357	6 767
Acquisition/Cession sur Immobilisations		(9 639)	(4 904)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(6 051)	4 243
<u>Flux de financement</u>			
Emission/Remboursement d'Emprunts		38 298	(9 462)
Augmentation/Diminution des ressources spéciales		1 829	567
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		40 127	(8 895)
Variation de liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(151 544)	(159 394)
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		218 975	378 369
Liquidités et équivalents de liquidités fin d'exercice	33	67 431	218 975

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2011**

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999.

2- Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les "actifs courants" (classe A) ou parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les Etablissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) à fin Décembre 2010 ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31/12/2011 et au sens de la Circulaire 91 - 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée au 31 décembre 2011.

Pour ces actifs, la Banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits à moyen terme, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

2.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

2.2.1 Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- B2 : actifs incertains 20 %
- B3 : actifs préoccupants 50 %
- B4 : Actifs compromis 100 %

En application de ces dispositions, la Banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

La Société Générale s'est engagée, en outre, à couvrir et à garantir le paiement en faveur de l'UIB des montants correspondants au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires au 31/12/2011. Le montant de cet engagement de paiement est de 40.018 KTND.

2.2.2 Provisions collectives.

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, ces règles ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1^{er} Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

A ce titre, l'encours total des engagements des clients ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de ladite circulaire et ayant été maintenus parmi les actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier, s'élève au 31 Décembre 2011 à 26.481 KDT, dont 9.159 KDT d'encours rééchelonnés.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

A ce titre, les intérêts ayant fait l'objet de réservation en 2011, s'élèvent à 292 KDT.

Parallèlement, et en application de la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 Mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

A ce titre, les provisions constituées par la banque en 2011, s'élèvent à 6.700 KDT.

2.3- Traitement des impayés

Intérêts impayés sur crédit à M.T

Les intérêts impayés sur les CMT ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés et présentés en net à l'actif du bilan.

2.4- Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 158.924 KTND au 31/12/2011 contre 157.313 KTND au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
<i>PROVISIONS POUR RISQUES DE CONTRE PARTIE CREANCES DOUTEUSES BILAN</i>	136 145	131 161
<i>PROVISIONS POUR RISQUES DE CONTRE PARTIE HORS BILAN DOUTEUX</i>	2 071	2 072
<i>PROVISION A CARACTERE GENERAL DITE COLLECTIVE</i>	6 700	0
<i>PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES</i>	1 352	2 614
<i>PROVISIONS POUR DEPRECIATION FONDS GERE SICAR</i>	5 665	5 058
<i>PROVISIONS POUR RISQUES SUR AUTRES POSTES D'ACTIF</i>	3 371	12 435
<i>PROVISIONS POUR PASSIF ET CHARGES</i>	3 620	3 973
TOTAL	158 924	157 313

2.5- Immobilisations et Amortissements :

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

<i>Immobilisations d'exploitation</i>	2%
<i>Immobilisations hors exploitation</i>	2%
<i>Matériel roulant</i>	20%
<i>Matériel et mobilier de bureau</i>	10%
<i>Matériel informatique</i>	15%, 16.66%, 20%,25% et 33.33%
<i>Logiciel</i>	20%
<i>AAI</i>	10%
<i>Matériel et équipement Amicale</i>	10%

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

2.6- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

2.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KTND : milliers de Dinars)

3.1 Notes sur les postes de l'actif.**Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2011 un solde débiteur de 46.291 KTND contre un solde débiteur de 132.405 KTND au 31 décembre 2010. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

En KTND

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
CAISSE ESPECES (DINARS & DEVICES)	17 038	13 942
ESPECES EN ROUTE	582	437
REMISE DES FONDS A IBS	1 933	2 842
ALIMENTATION GAB	4 718	5 909
BCT COMPTE ORDINAIRE	22 001	108 864
CCP COMPTES ORDINAIRES	656	1 048
S.TOTAL	46 928	133 042
PROVISIONS /SUSPENS CAISSE, CCP, BCT	(637)	(637)
TOTAL	46 291	132 405

La provision constituée sur les postes de cette rubrique est de 637 KTND au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
PROVISIONS / SUSPENS CAISSE ESPECES	(41)	(41)
PROVISIONS / SUSPENS COMPTE BCT	(145)	(145)
PROVISIONS / SUSPENS COMPTE CCP	(451)	(451)
TOTAL	(637)	(637)

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 72.024 KTND au 31 décembre 2011 contre un solde de 276.055 KTND au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>En KTND</i>	
	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES</i>	72 183	274 924
<i>CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS</i>	0	1 290
<i>S.TOTAL</i>	72 183	276 214
<i>PROVISIONS SUSPENS CORRESPONDANTS LOCAUX ET ETRANGERS</i>	(159)	(159)
<i>TOTAL</i>	72 024	276 055

Les créances brutes sur les établissements bancaires totalisent un solde de 72.024 KTND au 31 décembre 2011 contre un solde de 274.765 KTND au 31 décembre 2010 se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>En KTND</i>	
	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>PLACEMENT DINARS CHEZ BCT</i>	0	7 000
<i>PLACEMENT DEVICES CHEZ BCT</i>	45 986	160 355
<i>PLACEMENTS CHEZ LES CORRESPONDANTS</i>	8 395	19 470
<i>PLACEMENT CHEZ LES CONFRERES</i>	0	53 000
<i>COMPTES ORDINAIRES AUPRES CORRESPONDANTS ETRANGERS</i>	15 477	28 156
<i>AUTRES CREANCES / CONFRERES</i>	0	6 000
<i>AUTRES CREANCES/ SG</i>	1 450	0
<i>AUTRES CONCOURS</i>	875	943
<i>S.TOTAL</i>	72 183	274 924
<i>PROVISIONS SUSPENS CORRESPONDANTS LOCAUX ET ETRANGERS</i>	(159)	(159)
<i>TOTAL</i>	72 024	274 765

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2011 un solde de 2.726.920 KTND contre un solde de 2.299.154 KTND au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 427.766 KTND :

<i>Désignation</i>	<i>En KTND</i>	
	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS</i>	258 486	265 156
<i>AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE</i>	2 705 946	2 258 473
<i>CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES</i>	19 760	16 173
<i>S.TOTAL</i>	2 984 192	2 539 802
<i>Provisions pour risque de contrepartie</i>	(142 845)	(129 089)
<i>Agios et intérêts réserves</i>	(114 427)	(111 559)
<i>TOTAL</i>	2 726 920	2 299 154

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

Les agios réservés et provisions sur la clientèle, hors engagements par signature, se détaillent ainsi :

En KTND

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
PROVISIONS SUR CREANCES DOUTEUSES	(136 145)	(129 089)
PROVISION A CARACTERE GENERAL DITE COLLECTIVE	(6 700)	0
TOTAL PROVISIONS RISQUE DE CONTREPARTIE	(142 845)	(129 089)
AGIOS SUR COMPTES NON MOUVEMENTES	(65 833)	(66 219)
INT RESERVES / CONSOLIDATION	(9 578)	(9 282)
INT RESERVES / CREDIT COURT TERME	(2 983)	(2 403)
INT/RESERVES / CREDIT MOYEN TERME	(30 636)	(28 947)
INT RESERVES / CREDIT/ RESSOURCES SPECIALES	(2 455)	(2 326)
COMMISSIONS RESERVEES/ CAUTIONS TND	(412)	(412)
AUTRES COMMISSIONS RESERVEES	(2 530)	(1 970)
TOTAL AGIOS & INTERETS RESERVES	(114 427)	(111 559)
TOTAL	(257 272)	(240 648)

L'évolution des provisions sur créances douteuses se détaille ainsi :

En KTND

Stock de départ	-129 089
Dotations	-30 992
Reprises	2 711
Utilisations*	21 225
Stock Final	-136 145

(*) Utilisation consécutive à des cessions de créances douteuses à l'IRC pour un montant de 20.438 KTND et à des pertes de créances suite à des arrangements avec la clientèle de 786 KTND.

La ventilation des engagements de la Banque par classe de risques (en montants bruts) se présente ainsi :

En KTND

Nature de l'engagement	Actifs Classés 0 & 1		Actifs Classés 2, 3 & 4		Totaux	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Engagements bilan(*)	2 484 097	2 035 793	491 311	498 521	2 975 408	2 534 314
Engagements hors bilan	217 132	214 846	14 304	14 582	231 436	229 428
Total	2 701 229	2 250 639	505 615	513 103	3 206 844	2 763 742
Autres Engagements					8 784	5 488
Total	2 701 229	2 250 639	505 615	513 103	3 215 628	2 769 230

*Hors créances prises en charge par l'Etat pour un montant de 11 348 KTND.

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

Note 4 : Portefeuille d'investissement.

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à 56.538 KTND contre 56.918 KTND au 31 décembre 2010. Le détail de cette rubrique est le suivant :

<i>Désignation</i>	<i>En KTND</i>	
	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>-TITRES D'INVESTISSEMENT</i>	55 153	55 153
<i>-TITRES DE PARTICIPATION</i>	2 743	4 062
<i>-PART DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET CO-ENTREPRISES</i>	3 715	3 715
<i>-PART DANS LES ENTREPRISES LIEES</i>	1 944	1 660
<i>S.TOTAL</i>	63 555	64 590
<i>-PROVISIONS POUR DEPRECIATION TITRES D'INVESTISSEMENT</i>	(5 665)	(5 058)
<i>-PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES</i>	(995)	(2 315)
<i>-PROVISIONS POUR DEPRECIATION PARTS DANS ENTREPRISES LIEES</i>	(357)	(299)
<i>TOTAL PROVISIONS</i>	(7 017)	(7 672)
<i>TOTAL</i>	56 538	56 918

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

<i>Désignation</i>	<i>En KTND</i>	
	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>TITRES D'INVESTISSEMENT</i>	33 000	33 000
<i>FONDS GERES SICAR</i>	19 115	19 202
<i>EMPRUNT OBLIGATAIRE</i>	0	500
<i>CREANCES RATTACHEES SUR FONDS GERES SICAR</i>	2 411	1 997
<i>CREANCES RATTACHEES SUR TITRES INVES</i>	627	440
<i>CREANCES RATTACHEES SUR EMPRUNT OBLIGATAIRE</i>	0	14
<i>TOTAL</i>	55 153	55 153

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

Note 5 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 38.710 KTND au 31 décembre 2011 contre un Solde de 35.099 KTND au 31 décembre 2010. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

En KTND

Libellé	V. Brute au 31/12/2010	ACQUI	Cession	mise au rebus	virement	V. Brute au 31/12/2011	Amort. 2010	dotation 2011	cession	mise au rebus	Amort. 2011	VNC
LOGICIEL	5 598	1 265	0		0	6 863	(3 942)	(840)	0		(4 782)	2 081
MATERIEL POUR TRAITEMENTS INFORMATIQUES	10 058	0	(23)	(116)	0	9 919	(10 058)	0	23	116	(9 919)	0
AUTRES MATERIELS POUR TRAITEMENTS INFORMATIQUES	9 964	1 625	(73)	(297)	0	11 219	(5 488)	(1 784)	55	189	(7 029)	4 190
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	10 299	0	(36)			10 263	(3 422)	(189)	20		(3 591)	6 673
IMMEUBLES HORS EXPLOITATION	2 659	0	0			2 659	(388)	(51)	0		(439)	2 220
AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS & INSTALLATIONS	30 660	5 999	0	(1 298)	0	35 360	(15 262)	(2 404)	0	245	(17 422)	17 939
TERRAINS	735	0	0			735	0	0	0		0	735
FONDS DE COMMERCE	277	0	0			277	(137)	(13)	0		(150)	127
DROIT AU BAIL	20	42	0		0	62	0	0	0		0	62
MATERIEL ROULANT	1 485	350	(231)			1 604	(1 317)	(136)	224		(1 229)	375
MATERIEL & MOBILIER DE BUREAU	9 726	508	0	(81)	0	10 154	(6 618)	(554)	0	33	(7 140)	3 014
EQUIPEMENTS LOGEMENTS DE FONCTION	103	2	0			105	(67)	(8)	0		(76)	29
IMMOBILISATIONS EN COURS LOGICIEL	214	1 335	0		(285)	1 264	0	0	0		0	1 264
IMMOBILISATIONS EN COURS	1		0			1	0	0	0		0	1
TOTAL	81 799	11 126	(364)	(1 792)	(285)	90 485	(46 700)	(5 981)	323	582	(51 776)	38 710

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

A la suite des événements survenus début Janvier 2011, la Banque a subi des dégâts au niveau de ses agences réparties sur tous le territoire Tunisien engendrant une perte de 1.210 KTND comptabilisée en résultat de 2011.

Le poste Agencements, Aménagements & Installations a enregistré une évolution de 5.999 KTND qui découle principalement des travaux engagés dans le cadre de l'aménagement des agences sinistrées, des agences nouvellement créées, des réaménagements ou extension des agences déjà existantes.

Note 6 : Autres Actifs

Le poste Autres Actifs accuse un solde de 37.865 KTND au 31 décembre 2011 contre 43.691 KTND au 31 décembre 2010 et se détaille ainsi :

Désignation	En KTND	
	31/12/2011	31/12/2010
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	28 164	42 090*
CREANCES PRISES EN CHARGE PAR L'ETAT	11 348	12 221
AUTRES	928	1 019
S.TOTAL	40 440	55 330
PROVISIONS SUR COMPTES DE REGULARISATION	(572)	(10 353)
PROVISIONS SUR ACTIONS EN DEFENSE	(2 003)	(1 286)
S.TOTAL	(2 575)	(11 639)
TOTAL	37 865	43 691

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité.

Les comptes d'attente et de régularisation se détaillent comme suit :

Désignation	En KTND	
	31/12/2011	31/12/2010
CREDITS AU PERSONNEL	8 916	9 045
AVANCES DIVERSES AU PERSONNEL	4 452	3 894
ETAT IMPOTS & TAXES	3 524	3 148
ACTIONS EN DEFENSE *	3 056	2 619
PRODUITS A RECEVOIR	1 409	795
CHARGES PAYEES D'AVANCE	1 415	658
AUTRES COMPTES DE REGULARISATION **	5 392	***21 931
TOTAL	28 164	42 090

* Les actions en défense sont provisionnées à hauteur de 2.003 KTND au 31 décembre 2011, le reliquat de 1.053 KTND non provisionné est jugé non risqué.

** La baisse constatée au niveau des autres comptes de régularisation est due à une opération d'apurement des comptes débiteurs figés, intégralement provisionnés en 2007 et passés par pertes couvertes par des provisions en 2011 ; ceci explique également la baisse de l'encours de la provision sur les autres comptes de régularisation.

*** Un reclassement d'un compte technique débiteur est effectué entre la rubrique autres comptes de régularisation passif vers la rubrique autres comptes de régularisation actif.

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

Note 7 : Banque Centrale & CCP

L'encours des emprunts auprès de la BCT s'élève au 31 décembre 2011 à 12.002 KTND constitué par un emprunt auprès de la BCT de 12.000 KTND.

En KTND

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>EMPRUNT DINARS AUPRES DE LA BCT</i>	<i>12 000</i>	<i>110 000</i>
<i>DETTES RATTACHEES</i>	<i>2</i>	<i>59</i>
<i>TOTAL</i>	<i>12 002</i>	<i>110 059</i>

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & Financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2011 à 38.591 KTND contre 73.271 KTND au 31 décembre 2010 se détaillant comme suit :

En KTND

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES</i>	<i>38 173</i>	<i>72 880</i>
<i>DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS</i>	<i>414</i>	<i>331</i>
<i>AUTRES SOMMES DUES</i>	<i>4</i>	<i>60</i>
<i>TOTAL</i>	<i>38 591</i>	<i>73 271</i>

Note 9 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 2.452.058 KTND au 31 décembre 2011 contre 2.250.782 KTND au 31 décembre 2010. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

En KTND

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>DEPOTS A VUE</i>	<i>688 294</i>	<i>722 922</i>
<i>DEPOTS D'EPARGNE</i>	<i>821 742</i>	<i>726 632</i>
<i>DEPOTS A TERME ET BONS DE CAISSE</i>	<i>702 942</i>	<i>544 125</i>
<i>CERTIFICATS DE DEPOTS</i>	<i>145 164</i>	<i>184 873</i>
<i>AUTRES DEPOTS ET AVOIRS</i>	<i>93 916</i>	<i>72 230</i>
<i>TOTAL</i>	<i>2 452 058</i>	<i>2 250 782</i>

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales.

Ce poste présente un solde de 279.182 KTND au 31 décembre 2011 contre 238.495 KTND au 31 décembre 2010 ; il se détaille comme suit :

En KTND

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>RESSOURCES SPECIALES</i>	<i>27 621</i>	<i>25 791</i>
<i>EMPRUNT OBLIGATAIRE</i>	<i>136 195</i>	<i>93 098</i>
<i>EMPRUNT EN DEVICES</i>	<i>31 985</i>	<i>36 784</i>
<i>EMPRUNTS SUBORDONNES</i>	<i>80 000</i>	<i>80 000</i>
<i>DETTES RATTACHEES</i>	<i>3 381</i>	<i>2 822</i>
<i>TOTAL</i>	<i>279 182</i>	<i>238 495</i>

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

La rubrique *Emprunt obligataire* a enregistré une augmentation nette de 43 097 KTND expliquée par l'émission d'un premier emprunt obligataire en 2011 d'un montant de **50 MTND**, et par le remboursement de la deuxième échéance de l'emprunt obligataire (**6,902 MTND**) émis par l'UIB en juillet 2009. La baisse de l'encours de l'emprunt en devises est expliquée par le remboursement des échéances 2011 de l'emprunt en dollars (**4,799 MTND**) contracté auprès de la Société Générale en 2009. L'UIB a émis un nouvel emprunt obligataire UIB 2011-02, au 31-12-2011, ledit emprunt a été clôturé début 2012.

Note 11 : Autres passifs

La rubrique *autres passifs* présente un solde de 74.747 KTND au 31 décembre 2011 contre 72.420 KTND au 31 décembre 2010 se détaillant ainsi :

<i>Désignation</i>	En KTND	
	31/12/2011	31/12/2010
VALEURS EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT	9 186	12 619
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	41 707	39 992*
AUTRES COMPTES DE PASSIF	18 163	13 765
PROVISIONS POUR PASSIFS	5 691	6 045
TOTAL	74 747	72 421

(*) Un reclassement d'un compte technique débiteur est effectué entre la rubrique *autres comptes de régularisation passif* vers la rubrique *autres comptes de régularisation actif*.

Les Provisions pour Passifs et Charges se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	En KTND	
	31/12/2011	31/12/2010
PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE	2 071	2 072
PROVISION POUR ACTION EN JUSTICE	277	201
PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS	542	1 529
PROVISIONS POUR RISQUE ADMINISTRATIF	2 801	2 243
TOTAL	5 691	6 045

Le poste « *COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION* » se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	En KTND	
	31/12/2011	31/12/2010
PROVISION /CHEQUES CERTIFIES	3 256	2 869
SAISIES ARRETS CLIENTS	7 618	5 045
COMPTE DE LIAISON PRÉLÈVEMENT	0	19
ASSURANCE VIE PERSONNEL UIB	79	58
COMMISSION DE GARANTIE ET PEREQ CHANGE	307	347
CHARGES PROVISIONNEES POUR CONGES A PAYER	4 513	3 802
TVA & RETENUES A LA SOURCE	5 041	3 821
PRIME D'ASSURANCE CREDITS A REVERSER	721	838
PRIME D'ASSURANCE MOYENS DE PAIEMENT	0	746
FOURNISSEURS BONS DE CARBURANT	57	54
PRODUITS PERCUS D'AVANCE	1 263	613
AUTRES CHARGES A PAYER	13 623	13 391
DIVERS COMPTES de REGULARISATION	5 229	8 389
TOTAL	41 707	39 992

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

Le poste AUTRES COMPTES DU PASSIF se détaille comme suit :

En KTND

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>COMPTES DU PERSONNEL</i>	<i>13 409</i>	<i>10 821</i>
<i>FOURNISSEURS FACTURES A PAYER</i>	<i>4 754</i>	<i>2 894</i>
<i>AUTRES</i>	<i>0</i>	<i>50</i>
<i>TOTAL</i>	<i>18 163</i>	<i>13 765</i>

3.3 Notes sur les capitaux propres

Note 12 : Réserves

Les réserves s'élèvent à 14.217 KTND au 31 décembre 2011 contre 14.064 KTND au 31 décembre 2010 soit une augmentation de 153 KTND découlant des remboursements de l'année 2011 sur le fonds social de l'UIB. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

En KTND

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>RESERVE LEGALE</i>	<i>4 760</i>	<i>4 760</i>
<i>RESERVE A REGIME SPECIAL</i>	<i>289</i>	<i>289</i>
<i>FONDS SOCIAL</i>	<i>9 168</i>	<i>9 015</i>
<i>TOTAL</i>	<i>14 217</i>	<i>14 064</i>

Note 13 : Capitaux Propres

A la date du 31 décembre 2011, le capital social s'élève à 196.000 KTND composé de 17.600.000 d'actions et 2.000.000 de certificats d'investissement d'une valeur nominale de 10 DT libérés en totalité.

Le total des capitaux propres de la Banque, s'élève à 121.768 KTND au 31 décembre 2011 contre 98.294 KTND au 31 décembre 2010, soit une variation 23.474 KTND se détaille comme suit :

En KTND

<i>Libellé</i>	<i>Capital</i>	<i>Réserve légale</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Réserves Ordinaires</i>	<i>Réserves à régime spécial</i>	<i>Résultat net de l'exercice</i>	<i>Total</i>
<i>Solde au 31-12-2010</i>	<i>196 000</i>	<i>4 760</i>	<i>(130 341)</i>	<i>9 015</i>	<i>289</i>	<i>18 571</i>	<i>98 294</i>
<i>Affectation du résultat</i>			<i>18 571</i>			<i>(18 571)</i>	<i>0</i>
<i>Réserves fonds Social</i>				<i>154</i>			<i>154</i>
<i>Résultat au 31-12-2011</i>						<i>23 320</i>	<i>23 320</i>
<i>Solde au 31-12-2011</i>	<i>196 000</i>	<i>4 760</i>	<i>(111 770)</i>	<i>9 169</i>	<i>289</i>	<i>23 320</i>	<i>121 768</i>

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

3.4 Notes sur l'état des engagements hors bilan**Note 14 : Cautions, avals et autres garanties données**

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 486.911 KTND au 31 décembre 2011 contre un solde de 452.921 KTND au 31 décembre 2010. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>En KTND</i>	
	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
CAUTIONS EMISES EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	143 159	134 665
CAUTIONS DONNEES SUR ORDRE CORRESPONDANTS ETRANGERS	321 171	293 887
AVALS DONNES EN DINAR	4 905	4 334
AVALS DONNES EN DEVISES	17 676	20 035
TOTAL	486 911	452 921

Note 15: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 73.115 KTND au 31 décembre 2011 contre 72.425 KTND au 31 décembre 2010. Le solde se détaille ainsi :

<i>Désignation</i>	<i>En KTND</i>	
	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
OUVERTURES DE CREDOC IMPORT CONFIRMEES	35 434	49 525
ACCEPTATIONS CREDOC IMPORT CONFIRMEES	14 368	14 206
OUVERTURES DE CREDOC IMPORT NON CONFIRMEES	10 753	3 656
ACCEPTATIONS DE CREDOC IMPORT NON CONFIRMEES	3 603	1 523
ACCEPTATIONS DE CREDIT ACHETEUR IMPORT	42	41
S.TOTAL CREDOC IMPORT	64 200	68 951
CONFIRMATION DE CREDOC EXPORT	7 656	2 686
ACCEPTATION ET PAIEMENT DIFFERE /CREDOC EXP	1 259	788
S.TOTAL CREDOC EXPORT	8 915	3 474
TOTAL	73 115	72 425

Note 16 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu, des autorisations de découvert autorisés et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêt.

Les engagements donnés présentent un solde de 101.681 KTND au 31 décembre 2011 contre 151.798 KTND au 31 décembre 2010

<i>Désignation</i>	<i>En KTND</i>	
	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	101 681	151 798
TOTAL	101 681	151 798

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

Note 17 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 945.522 KTND au 31 décembre 2011 contre 751.732 KTND au 31 décembre 2010 et se détaillent comme suit :

En KTND

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>GARANTIES RECUES DE L'ETAT</i>	120 414	54 684
<i>GARANTIES RECUES DES AUTRES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</i>	585 301	446 352
<i>GARANTIES RECUES DE LA CLIENTELE</i>	239 807	250 696
TOTAL	945 522	751 732

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 120.414 KTND au 31 décembre 2011 contre 54.684 KTND au 31 décembre 2010 et se détaillent comme suit :

En KTND

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>SOTUGAR</i>	16 798	17 545
<i>FNG ET FOPRODI</i>	5 352	5 157
<i>AUTRES GARANTIES DE L'ETAT</i>	98 264	31 982
TOTAL	120 414	54 684

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 585.301 KTND au 31 décembre 2011 contre 446.352 KTND au 31 décembre 2010 et se détaillent comme suit :

En KTND

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>CAUTIONS REÇUES DES CORRESPONDANTS SUR ENGAGEMENTS DONNES A LEURS CLIENTS</i>	321 171	293 887
<i>GARANTIES REÇUES DES CORRESPONDANTS LOCAUX</i>	2 061	4 324
<i>GARANTIES REÇUES DES CORRESPONDANTS ETRANGERS</i>	54 457	57 696
<i>CONFIRMATION BQUE CREDOC EXPORT</i>	8 915	3 474
<i>GARANTIES DONNEES PAR LA SOCIETE GENERALE</i>	194 590	84 398
<i>GARANTIES RECUES DES COMPAGNIES D' ASSURANCES</i>	4 107	2 573
TOTAL	585 301	446 352

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 239.807 KTND au 31 décembre 2011 contre 250.696 KTND au 31 décembre 2010 et se détaillent comme suit :

En KTND

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>NANTISSEMENT ACTIONS & AUT VALEURS MOBILIERES</i>	5 192	2 820
<i>GARANTIES HYPOTHECAIRES SUR CREANCES CLASSEES</i>	234 615	247 877
TOTAL	239 807	250 696

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

- Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usance des opérations de change au comptant) au 31 décembre 2011 se détaillent comme suit :

<i>En KTND</i>	
Désignation	31/12/2011
ACHAT AU COMPTANT	23 093
VENTE AU COMPTANT	23 537

- Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31 décembre 2011 comme suit :

<i>En KTND</i>	
Désignation	31/12/2011
ACHAT A TERME	24 117
VENTE A TERME	54 375

3.5- Notes sur l'état de résultat**Note 18 : Intérêts et revenus assimilés**

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 158.306 KTND au 31 décembre 2011 se détaillant ainsi :

<i>En KTND</i>		
Désignation	31/12/2011	31/12/2010
- OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	1 315	1 807
- OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	150 512	125 758
- AUTRES INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	6 479	7 744
TOTAL	158 306	135 309

Note 19 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 40.406 KTND au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

<i>En KTND</i>		
Désignation	31/12/2011	31/12/2010
COMMISSIONS SUR COMPTE	4 639	4 588
COM/OPERATIONS DE CAISSE	1 002	886
COMMISSIONS SUR CREDITS	10 400	8 967
COM/MONETIQUE BANQUE A DISTANCE	10 245	8 950
AUTRES COMMISSIONS	3 837	3 879
COMMISSIONS SUR MOYENS DE PAIEMENT	5 186	5 378
AUTRES PDTS / SCES FINANCIERS	5 097	4 363
TOTAL	40 406	37 011

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

Note 20 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les Gains sur Portefeuille Titres commercial et Opérations Financières totalisent 9.424 KTND au 31 décembre 2011 et proviennent de l'activité change.

En KTND

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>GAIN SUR RESULTAT CHANGE MANUEL</i>	1 302	1 482
<i>GAIN DE CHANGE SUR WESTERN UNION</i>	60	173
<i>GAIN DE CHANGE SUR OPERATION MONETIQUE</i>	979	983
<i>GAIN DE CHANGE DE SALLE DES MARCHES</i>	6 728	5 526
<i>PERTE DE CHANGE EXCEPTIONNELLE</i>	-80	-65
<i>RESULTAT DE LA REEVALUATION COMPTABLE DE LA POSITION DE CHANGE</i>	435	-241
TOTAL	9 424	7 859

Note 21 : Revenus du portefeuille investissement.

Les gains sur Portefeuille investissement totalisent 3.824 KTND au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

En KTND

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>- INTERETS SUR BONS DE TRESOR ASSIMILABLES</i>	1 936	1 931
<i>- INTERETS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT AUTRES</i>	149	155
<i>- DIVIDENDES ET REVENUS ASSIMILES SUR TITRES DE PARTICIPATION</i>	1 005	697
<i>- INTERETS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT SICAR</i>	716	506
<i>- INTERETS SUR OBLIGATIONS</i>	18	47
TOTAL	3 824	3 336

Note 22 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 68.940 KTND au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

En KTND

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>- OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS</i>	(5 306)	(5 078)
<i>- OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</i>	(53 400)	(42 005)
<i>- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES</i>	(10 027)	(9 824)
<i>- AUTRES INTERETS ET CHARGES</i>	(207)	(1 544)
TOTAL	(68 940)	(58 451)

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

Note 23 : Commissions encourues

Les commissions encourues s'élèvent à 2.764 KTND au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

Désignation	En KTND	
	31/12/2011	31/12/2010
- COMMISSIONS BCT/APPROVISIONNEMENT & RETRAIT BILLETS DE BANQUES DEVISES	65	72
- FRAIS SUR COMPTES CORRESPONDANTS	2	16
- REDEVANCES PRESTATIONS SIBTEL VIREMENTS ET PRELEVEMENTS	165	171
- REDEVANCES BOX DE CHANGE	38	20
- FRAIS DE RECOUVREMENT VISA	363	405
- FRAIS D'INTERCHANGE SUR REMISE MASTERCARD	69	56
- FRAIS DE RECOUVREMENT MASTERCARD	257	319
- FRAIS DE RECOUVREMENT SMT	651	735
- REMUNERATION DU FONDS GERE SICAR	161	313
- FRAIS DE CONFECT CARNET DE CHQ	90	88
- REDEVANCES PRESTATIONS IBS	903	861
TOTAL	2 764	3 056

Note 24: Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions sur créances et les pertes sur éléments de passif s'élèvent à 31.999 KTND au 31 décembre 2011 :

Désignation	En KTND	
	31/12/2011	31/12/2010
COUT NET DU RISQUE CLIENTELE	(35 452)	(27 056)
COUT NET DU RISQUE DIVERS	3 455	(34)
TOTAL	(31 999)	(27 090)

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

Désignation	En KTND	
	31/12/2011	31/12/2010
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR RISQUE DE CONTREPARTIE	(31 196)	(47 225)
DOTATIONS AUX PROVISIONS A CARACTERE GENERAL SUR PORTEFEUILLE CO&CI	(6 700)	0
PERTES DE CREANCES COUVERTES PAR PROVISION	(786)	(13 662)
CESSION DE CREANCES A L'IRC	(20 439)	(47 604)
PERTES NON COUVERTES DE CONTREPARTIE	(482)	(1 761)
REPRISES SUR PROV DE CONTREPARTIE DEVENUE DISPONIBLE	2 917	21 930
REPRISE SUR PROVISIONS DE CONTREPARTIE UTILISEES	21 234	61 266
Coût Net du Risque de Contrepartie	(35 452)	(27 056)

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

Désignation	En KTND	
	31/12/2011	31/12/2010
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	(1 607)	(868)
PERTE SUR ELEMENTS HORS EXPLOITATION	(11 283)	(4 536)
REPRISES SUR PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	11 024	2 711
GAIN SUR ELEMENTS HORS EXPLOITATION *	5 321	2 659
TOTAL	3 455	(34)

(*) Dont 5.165 KTND correspond à l'apurement des comptes de régularisation créditeurs figés.

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur Portefeuille d'investissement:

Le coût net du risque sur le portefeuille d'investissement s'élève à 616 KTND au 31 décembre 2011 qui se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>En KTND</i>	
	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>DOTATION AUX PROV / TITRES DE PARTICIPATION</i>	(58)	(209)
<i>DOTATION AUX PROV / TITRES D'INVESTISSEMENT</i>	(894)	(2 726)
<i>PERTES SUR TITRES D'INVESTISSEMENT</i>	(1 271)	0
<i>PROFIT/REALISATION TITRES DE PARTICIPATION</i>	0	428
<i>REP DE PROV/TITRES PARTICIPATION</i>	1 320	0
<i>REPRISE PROV/FONDS GERE SICAR</i>	287	83
<i>TOTAL</i>	(616)	(2 424)

Note 26: Frais de personnel :

Les frais de personnel s'élèvent à 58.306 KTND au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>En KTND</i>	
	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>REMUNERATION DU PERSONNEL</i>	(43 893)	(37 662)
<i>CHARGES SOCIALES</i>	(11 340)	(10 356)
<i>AUTRES CHARGES DE PERSONNEL</i>	(3 073)	(2 322)
<i>TOTAL</i>	(58 306)	(50 340)

Note 27 : Charges générales d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 18.734 KTND au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>En KTND</i>	
	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>TRAVAUX FOURNITURES ET SERVICES EXTERIEURS</i>	8 354	7 373
<i>FRAIS DIVERS DE GESTION</i>	10 380	10 992
<i>TOTAL</i>	18 734	18 365

UIB - Etats financiers au 31décembre 2011

Les travaux et services extérieurs présentent un flux de 8.354 KTND et se détaillent comme suit :
En KTND

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>LOYERS COMMERCIAUX</i>	<i>1 988</i>	<i>2 264</i>
<i>LOYER PERSONNEL LOGEMENTS DE FONCTION</i>	<i>206</i>	<i>0</i>
<i>GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE</i>	<i>1 417</i>	<i>246</i>
<i>ENTRETIEN ET REPARATION DIVERS</i>	<i>9</i>	<i>69</i>
<i>SOUSTRAITANCE ARCHIVES</i>	<i>87</i>	<i>65</i>
<i>ENTRETIEN&NETTOYAGE IMMEUBLES</i>	<i>432</i>	<i>423</i>
<i>SOUS TRAITANCE INFORMATIQUE</i>	<i>25</i>	<i>69</i>
<i>MAINTENANCE MATERIEL INFORMATIQUE</i>	<i>404</i>	<i>480</i>
<i>MAINTENANCE LOGICIEL INFORMATIQUE</i>	<i>906</i>	<i>1 033</i>
<i>MAINTENANCE ET CONSOMMABLE PHOTOCOPIEURS</i>	<i>20</i>	<i>29</i>
<i>FRAIS JUDICIAIRES</i>	<i>203</i>	<i>192</i>
<i>REMUNERATION D'INTERMEDIAIRES</i>	<i>366</i>	<i>259</i>
<i>HONORAIRES SERVICE ASSISTANCE SG</i>	<i>269</i>	<i>314</i>
<i>LOYER PERSONNEL A REGIME SPECIAL</i>	<i>124</i>	<i>186</i>
<i>HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES</i>	<i>326</i>	<i>250</i>
<i>ASSURANCE IMMEUBLES ET VOITURES</i>	<i>242</i>	<i>168</i>
<i>ASSURANCE GLOBALE BANQUE</i>	<i>501</i>	<i>542</i>
<i>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</i>	<i>829</i>	<i>783</i>
<i>TOTAL</i>	<i>8 354</i>	<i>7 373</i>

Note 28 : Solde en gain et pertes provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain et pertes provenant des autres éléments ordinaires s'élève au 31 décembre 2011 à 112 KTND et se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<i>MOINS-VALUE SUR CESSION D'IMMOBILISATION</i>	<i>(13)</i>	<i>(653)</i>
<i>PLUS-VALUE SUR CESSION D'IMMOBILISATION</i>	<i>154</i>	<i>629</i>
<i>AUTRE GAIN SUR ELEMENTTS HORS EXPLOITATION</i>	<i>2</i>	<i>3</i>
<i>PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS</i>	<i>(28)</i>	<i>(35)</i>
<i>PENALITES</i>	<i>(3)</i>	<i>(2)</i>
<i>S.TOTAL</i>	<i>112</i>	<i>(59)</i>

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

Note 29 : Impôt sur les sociétés :

L'impôt sur les sociétés pour l'exercice 2011 totalise 220 KTND et s'établit comme suit :

<u>- Résultat comptable avant provisions et impôt</u>	63 995
- Réintégrations nets Déductions	10 306
- Résultat fiscal avant provision	74301
- Déduction provision 2011	<37 896>
- Déduction report déficitaire 2009	<36 405>
<u>Résultat fiscal</u>	<u>0</u>
Résultat Imposable	<u>0</u>
- Taux d'impôt	35,00%
- Impôt théorique	0
<u>- Impôt sur les sociétés (minimum d'impôt)</u>	<u>220</u>

Note 30 : Amortissements différés

Suite à l'insuffisance du résultat fiscal dégagé après déduction de la provision, l'UIB a procédé à la réintégration des dotations aux amortissements de l'exercice 2010 en amortissements différés afin de permettre l'imputation d'une partie de la perte fiscale 2009.

Ci-après le stock d'amortissements différés arrêté au 31 décembre 2011 :

En KTND

Désignation	Montant
Amortissement différé relatif à l'exercice 2009	4 141
Amortissement différé relatif à l'exercice 2010	5 023
TOTAL	9 164

Note 31 : - Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments Extraordinaires

Le solde en gain et pertes provenant des autres éléments Extraordinaires s'élève au 31 décembre 2011 à 1.210 KTND provenant de la mise en rebus des immobilisations installées dans les agences sinistrées durant les évènements de janvier 2011.

En KTND

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
AUTRES CHARGES EXTRAORDINAIRES	(1 210)	0
S.TOTAL	(1 210)	0

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

Note 32 : Résultat par Action :

Le résultat par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, est de 1,190 DT :

En KTND

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
RESULTAT NET (EN KTND)	23 320	18 571
NOMBRE MOYEN D'ACTIONS	19 600 000	19 600 000
Résultat par action (en DT)	1,190	0,947

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

3.5- Notes sur l'état de flux de trésorerie

Note 33 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31 décembre 2011, un solde de 67.431 KTND contre 218.975 KTND au 31 décembre 2010 se détaillant ainsi :

En KTND

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	46 928	133 042
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	70 673	268 839
EMPRUNTS AUPRES DE LA BANQUE CENTRALE	(12 000)	(110 000)
DEPOTS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	(38 170)	(72 906)
TOTAL	67 431	218 975

3.6- Autres notes aux Etats Financiers.

Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 se présentent comme suit :

Opérations avec le Groupe Société Générale

-L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par le groupe « ELLOUMI » du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04 et ce, pour un montant total de 107.000.000 dinars.

A ce titre, l'acte de garantie qui a été signé le 31 Décembre 2011, prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,5% l'an.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par le groupe « Tunisie Télécom » du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04 et ce, pour un montant total de 47.573.000 dinars.

A ce titre, l'acte de garantie qui a été signé le 31 Décembre 2011 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,3141% l'an.

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

-L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une convention avec la société « SGSS », filiale de la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenues par la « SGSS » pour le compte de ses clients.

Les commissions facturées par l'UIB au cours de 2011, en vertu de la convention précitée, s'élèvent à 79.747 dinars HTVA.

-La Société Générale a accordé, le 8 Juillet 2008, à l'UIB une garantie représentant un engagement de paiement de 50 millions de dinars, correspondant au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou insuffisamment provisionnées au 31 Décembre 2007. Dans ce cadre et suite à l'assainissement de certaines créances, l'UIB a procédé à la mise en jeu partielle de ladite garantie au cours de l'exercice 2011 pour 1.450.312 dinars. En outre, elle a accordé, des mainlevées partielles sur ladite garantie, à hauteur de 430.453 dinars et ce, suite à la baisse des engagements de certaines relations.

Ainsi, le solde de la garantie consentie par la Société Générale s'élève au 31 Décembre 2011, à 40.017.250 dinars.

Les commissions supportées par la banque en 2011 au titre de cette garantie, s'élèvent à 241.964 dinars HTVA.

-L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 29 Octobre 2009, une garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par le groupe « ELLOUMI » du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04 et ce, pour un montant de 42.500.000 dinars.

Les commissions supportées par la banque en 2011 au titre de cette garantie échue le 30 décembre 2011, s'élèvent à 245.440 dinars HTVA.

-L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 11 Février 2010, une garantie de la Société Générale en couverture d'un crédit accordé à l'une de ses relations et ce, pour un montant de 43.464.000 dinars. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,25% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2011 au titre de cette garantie s'élèvent à 123.759 dinars HTVA.

-L'UIB, sur décision de son conseil d'administration du 29 octobre 2009, a contracté auprès de la Société Générale en date du 23 novembre 2009 un emprunt d'un nominal de 30 Millions de dollars destiné au financement d'un crédit d'investissement accordé à Tunisair. Cet emprunt a été contracté selon les modalités suivantes :

- Nominal : 30.000.000 USD*
- Durée : du 23/11/2009 au 23/11/2016*
- Amortissement : constant / Périodicité de Remboursement : Semestrielle*
- Taux : Libor 6 Mois+ 0,62%*

La charge d'intérêt en 2011 au titre dudit emprunt s'élève à 376.035 dinars HTVA.

-L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du conseil d'administration du 22 Juillet 2011, la convention conclue le 5 Mai 2004 avec la Société Générale, portant sur des services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.

La charge supportée par la banque en 2011 au titre de cette convention, s'élève à 115.977 dinars HTVA.

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

-L'UIB a conclu, au cours de l'exercice 2008, un contrat d'assistance et de maintenance du site transactionnel de banque à distance sur internet à travers le système CADINET, mis à sa disposition par la Société Générale. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 15 Mars 2009.

Le montant de la redevance supportée par la banque en 2011 au titre de cette convention, s'est élevé à 77.318 dinars HTVA.

-L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le conseil d'administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2011 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1.665.000 dinars.

-L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée déterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le prêt est remboursable sur une durée de 10 ans ; il est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le conseil d'administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2011 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1.665.000 dinars.

-L'UIB a reconduit, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 22 Juillet 2011, un contrat d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels, prévoyant une rémunération déterminée sur la base de 840 Euros hors taxes par jour/homme d'intervention et plafonnée à 350.000 Euros par an.

Les honoraires supportés par la banque en 2011 au titre de cette convention, se sont élevés à 325.544 dinars HTVA.

La même convention prévoit la reconduction de la mise en place d'un contrôle à travers le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par SWIFT, prévoyant une rémunération forfaitaire annuelle de 5.000 Euros hors taxes.

Les honoraires supportés par la banque en 2011 au titre de cette prestation s'élèvent à 9.662 dinars HTVA.

-L'UIB a réalisé avec la Société Générale des opérations de financement et de placement et a reçu des garanties en faveur de la clientèle durant l'exercice 2011. L'encours de ces opérations au 31/12/2011 se détaille comme suit :

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

<i>Désignation</i>	<i>Devises</i>	<i>Montant</i>	<i>Cv Dinars</i>
<i>PLACEMENT DEVICES*</i>	<i>EUR</i>	3 229	6 241
	<i>USD</i>	113	169
	<i>SEK</i>	9 150	1 984
TOTAL			8 394
<i>GARANTIES REÇUES / CONCOURS A LA CLIENTELE</i>	<i>TND</i>	52 607	52 607
	<i>EUR</i>	266	514
TOTAL			53 121
<i>CREDOC IMPORT</i>	<i>TND</i>	223	223
	<i>USD</i>	7 533	11 244
	<i>EUR</i>	4 380	8 467
TOTAL			19 934
<i>CREDOC EXPORT</i>	<i>TND</i>	1 022	1 022
	<i>USD</i>	1 942	2 899
	<i>EUR</i>	1 740	3 363
TOTAL			7 284
<i>GARANTIES EMISES</i>	<i>MAD</i>	1 200	208
	<i>USD</i>	322	481
	<i>EUR</i>	2 746	5 308
TOTAL			5 997
<i>GARANTIES REÇUES</i>	<i>TND</i>	72 596	72 596
	<i>GBP</i>	799	1 848
	<i>USD</i>	13 918	20 775
	<i>EUR</i>	92 140	178 101
TOTAL			273 320
<i>ACHAT AU COMPTANT</i>	<i>USD</i>	2 512	3 749
	<i>EUR</i>	600	1 160
	<i>CAD</i>	10	15
	<i>JPY</i>	8 000	154
TOTAL			5 078
<i>SWAP</i>	<i>EUR/USD</i>	7000 EUR /9146 USD	
	<i>CHF/EUR</i>	2737CHF /2240 EUR	

* Les placements en devise auprès de la Société Générale se font en vertu de la circulaire BCT N° 92-13

Opérations avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »

-L'UIB a cédé, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, à la société « l'internationale de Recouvrement des Créances – IRC », des créances s'élevant à 25.169.649 dinars qui sont totalement provisionnées par la banque, pour un prix total de 307 dinars.

-Au 31/12/2011, les montants des salaires du personnel détachés jusqu'à fin 2008, à recouvrer par l'UIB auprès de sa filiale IRC, s'élève à 66 KTND.

Opérations avec la société « l'Intermédiaire International – INI »

-L'UIB a conclu, en vertu de la décision du conseil d'administration du 22 Juillet 2011, un contrat d'assistance comptable avec la société « intermédiaire international – INI », en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 10.000 dinars HTVA, en contre partie de ses services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2011, s'élève à 4.553 dinars HTVA.

-L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société « intermédiaire international – INI » une convention qui a été soumise au conseil d'administration du 18 Mai 2007 et portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention, l'INI perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.

A ce titre, les montants perçus par l'UIB au titre de 2011, s'élèvent à 7.467 dinars HTVA.

-L'UIB a conclu, au cours du mois de Mai 1996, avec la société « intermédiaire international – INI » un contrat portant sur la location du siège social de celle-ci, pour une durée de 3 ans renouvelable.

Les revenus constatés par la banque, en 2011, se sont élevés à 11.279 dinars HTVA.

Opérations avec la société « International – Sicar »

-L'UIB a conclu, le 13 Mars 2000, une convention avec la société « l'International Sicar » en vertu de laquelle celle-ci est chargée, dans le cadre de l'exercice de ses activités, d'assurer la gestion d'un fonds déposé par la banque. Cette convention autorisée par le conseil d'administration du 1^{er} Mars 2000 a fait l'objet de plusieurs avenants.

Au 31 Décembre 2011, les fonds débloqués par la banque et gérés par « l'International Sicar », s'élèvent à 19.114.507 dinars. Il est à préciser que les déblocages ont été effectués au cours des exercices antérieurs à 2008.

Les principales conditions de gestion dudit fonds se présentent comme suit :

- Une commission de gestion égale à 1% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 0,65% l'an des fonds non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde moyen disponible des fonds non encore utilisés ;
- Une commission égale à 20% des dividendes reçus sur les participations ;
- Une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession des titres.

Les montants facturés à la banque en 2011 au titre de la gestion des fonds confiés à « l'International Sicar », s'élèvent à 216.988 dinars HTVA.

- L'UIB a conclu, le 9 décembre 2009, avec la société « l'International Sicar » une convention de suivi de son portefeuille de participations et ce, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et moyennant une rémunération annuelle de 10.000 dinars HTVA. Cette convention a pris fin le 9 décembre 2011.

*UIB - Etats financiers au 31décembre 2011***Encours opérations bancaires avec les administrateurs.**

- L'encours total au 31/12/2011 des engagements du groupe M'zabi s'élève à 13.048 KTND.
- L'encours total au 31/12/2011 des dépôts du groupe M'zabi s'élève à 12.512 KTND.

Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

- La rémunération brute du Directeur Général telle que fixée par le Conseil d'Administration du 09 juin 2008 se détaille comme suit :

	Directeur Général		Administrateurs	
	<i>Charges de l'exercice</i>	<i>Dont passif au 31/12/2011</i>	<i>Charges de l'exercice</i>	<i>Dont Passif au 31/12/2011</i>
<i>Avantages à court terme :</i>				
- Salaire(1)	324.590	-	-	-
- Intéressement sous forme de bonus(2)	155.416	40.517	-	-
- Charges sociales et fiscales	130.652	20.879	-	-
- Autres avantages	7.732	-	-	-
TOTAL	618.390	61.396	-	-

(1) y compris charges fiscales et sociales incombant au Directeur Général de 124 586,952.

(2) y compris charges fiscales et sociales incombant au Directeur Général de 43792,668.

Note 35 – Evènements post-clôture.

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 23 Mars 2012. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Rapport Général

Mesdames, Messieurs les actionnaires

de l'Union Internationale de Banques « UIB »

**RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2011**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 11 Avril 2009, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de l'Union Internationale de Banques « UIB » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 2.978.348 mille dinars et un bénéfice net de 23.320 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Union Internationale de Banques « UIB », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2011, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de l'Union Internationale de Banques « UIB », sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 Décembre 2011, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 2.2.2 « Provisions Collectives » aux états financiers décrivant qu'en 2011 et suite aux événements qu'a connus le pays lors de la période post révolution, les règles de provisionnement édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus, et la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 complétée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relatives à l'évaluation des engagements dans le cadre desdites mesures. En application des nouvelles dispositions, les engagements des entreprises ayant bénéficié des mesures de soutien, ont été maintenus parmi les actifs courants ou nécessitant un suivi particulier. Parallèlement, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble de ces actifs.

UIB - Etats financiers au 31décembre 2011

L'application de la circulaire n° 2012-02 a eu pour effet d'augmenter les provisions en couverture des risques sur la clientèle de 6 700 KDT, au titre de provisions dites « collectives », et par la même d'affecter le résultat de l'exercice d'égal montant. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications spécifiques

- En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers, telle qu'exprimée ci-dessus.
- Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.
- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé à la vérification de la conformité de la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières émises par la banque aux dispositions du texte sus-indiqué. Hormis la signature du cahier des charges prévu par l'article 5 dudit décret, les autres dispositions relatives à la tenue des comptes de valeurs mobilières sont en cours de mise en place.

Tunis, le 20 Avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

Rapport Spécial

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de l'Union Internationale de Banques « UIB »*

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement conclues

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes, nouvellement conclues au cours de l'exercice 2011.

I. Convention conclue avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »

L'UIB a cédé, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

16 Novembre 2011, à la société « l'internationale de Recouvrement des Créances – IRC », des créances s'élevant à 25.169.649 dinars qui sont totalement provisionnées par la banque, pour un prix total de 307 dinars.

II. Convention conclue avec la société « l'Intermédiaire International – INI »

L'UIB a conclu, en vertu de la décision du conseil d'administration du 22 Juillet 2011, un contrat d'assistance comptable avec la société « intermédiaire international- INI », en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 10.000 dinars HTVA, en contre partie de ses services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2011, s'élève à 4.553 dinars HTVA.

III. Conventions conclues avec la Société Générale

1- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par le groupe « ELLOUMI » du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04 et ce, pour un montant total de 107.000.000 dinars.

A ce titre, l'acte de garantie qui a été signé le 31 Décembre 2011, prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,5% l'an.

2- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par le groupe « Tunisie Télécom » du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04 et ce, pour un montant total de 47.573.000 dinars.

A ce titre, l'acte de garantie qui a été signé le 31 Décembre 2011 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,3141% l'an.

IV. Convention conclue avec la filiale de la Société Générale « SGSS »

L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une convention avec la société « SGSS », filiale de la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenues par la « SGSS » pour le compte de ses clients.

Les commissions facturées par l'UIB au cours de 2011, en vertu de la convention précitée, s'élèvent à 79.747 dinars HTVA.

*UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011***B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2011 :

I- Conventions conclues avec la société « L'Intermédiaire International – INI »

- 1- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société « intermédiaire international – INI » une convention qui a été soumise au conseil d'administration du 18 Mai 2007 et portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention, l'INI perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.

A ce titre, les montants perçus par l'UIB au titre de 2011, s'élèvent à 7.467 dinars HTVA.

- 2- L'UIB a conclu, au cours du mois de Mai 1996, avec la société « intermédiaire international – INI » un contrat portant sur la location du siège social de celle-ci, pour une durée de 3 ans renouvelable.

Les revenus constatés par la banque, en 2011, se sont élevés à 11.279 dinars HTVA.

II- Convention conclue avec la société « International – Sicar »

- 1- L'UIB a conclu, le 13 Mars 2000, une convention avec la société « l'International Sicar » en vertu de laquelle celle-ci est chargée, dans le cadre de l'exercice de ses activités, d'assurer la gestion d'un fonds déposé par la banque.

Cette convention autorisée par le conseil d'administration du 1^{er} Mars 2000 a fait l'objet de plusieurs avenants.

Au 31 Décembre 2011, les fonds débloqués par la banque et gérés par « l'International Sicar », s'élèvent à 19.114.507 dinars. Il est à préciser que les débloqués ont été effectués au cours des exercices antérieurs à 2008.

Les principales conditions de gestion dudit fonds se présentent comme suit :

- Une commission de gestion égale à 1% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
 - Une commission de gestion égale à 0,65% l'an des fonds non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde moyen disponible des fonds non encore utilisés ;
-

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

- Une commission égale à 20% des dividendes reçus sur les participations ;
- Une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession des titres.

Les montants facturés à la banque en 2011 au titre de la gestion des fonds confiés à « l'International Sicar », s'élèvent à 216.988 dinars HTVA.

- 2- L'UIB a conclu, le 9 décembre 2009, avec la société « l'International Sicar » une convention de suivi de son portefeuille de participations et ce, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et moyennant une rémunération annuelle de 10.000 dinars HTVA.

Cette convention a pris fin le 9 décembre 2011.

III- Conventions conclues avec la Société Générale

- 1- La Société Générale a accordé, le 8 Juillet 2008, à l'UIB une garantie représentant un engagement de paiement de 50 millions de dinars, correspondant au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou insuffisamment provisionnées au 31 Décembre 2007. Dans ce cadre et suite à l'assainissement de certaines créances, l'UIB a procédé à la mise en jeu partielle de ladite garantie au cours de l'exercice 2011 pour 1.450.312 dinars. En outre, elle a accordé, des mainlevées partielles sur ladite garantie, à hauteur de 430.453 dinars et ce, suite à la baisse des engagements de certaines relations.

Ainsi, le solde de la garantie consentie par la Société Générale s'élève au 31 Décembre 2011, à 40.017.250 dinars.

Les commissions supportées par la banque en 2011 au titre de cette garantie, s'élèvent à 241.964 dinars HTVA.

- 2- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 29 Octobre 2009, une garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par le groupe « ELLOUMI » du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04 et ce, pour un montant de 42.500.000 dinars.

Les commissions supportées par la banque en 2011 au titre de cette garantie échue le 30 décembre 2011, s'élèvent à 245.440 dinars HTVA.

- 3- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 11 Février 2010, une garantie de la Société Générale en couverture d'un crédit accordé à l'une de ses relations et ce, pour un montant de 43.464.000 dinars. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,25% l'an.

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

Les commissions supportées par la banque en 2011 au titre de cette garantie s'élèvent à 123.759 dinars HTVA.

- 4- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du conseil d'administration du 22 Juillet 2011, la convention conclue le 5 Mai 2004 avec la Société Générale, portant sur des services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.

La charge supportée par la banque en 2011 au titre de cette convention, s'élève à 115.977 dinars HTVA.

- 5- L'UIB a conclu, au cours de l'exercice 2008, un contrat d'assistance et de maintenance du site transactionnel de banque à distance sur internet à travers le système CADINET, mis à sa disposition par la Société Générale. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 15 Mars 2009.

Le montant de la redevance supportée par la banque en 2011 au titre de cette convention, s'est élevé à 77.318 dinars HTVA.

- 6- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le conseil d'administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2011 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1.665.000 dinars.

- 7- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée déterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le prêt est remboursable sur une durée de 10 ans ; il est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le conseil d'administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2011 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1.665.000 dinars.

- 8- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 22 Juillet 2011, un contrat d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels, prévoyant une rémunération déterminée sur la base de 840 Euros hors taxes par jour/homme d'intervention et plafonnée à 350.000 Euros par an.

Les honoraires supportés par la banque en 2011 au titre de cette convention, se sont élevés à 325.544 dinars HTVA.

La même convention prévoit la reconduction de la mise en place d'un contrôle à travers le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par SWIFT, prévoyant une rémunération forfaitaire annuelle de 5.000 Euros hors taxes.

Les honoraires supportés par la banque en 2011 au titre de cette prestation s'élèvent à 9.662 dinars HTVA.

C- Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

- 1- Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels que visés à l'article 200 (nouveau) - II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

UIB - Etats financiers au 31 décembre 2011

Le mandat du Directeur Général a été renouvelé par décision du conseil d'administration du 8 Avril 2011. Sa rémunération, telle que fixée par décision du conseil d'administration du 9 Juin 2008, se compose du salaire, de la prise en charge des cotisations de sécurité sociale, des intéressements sous forme de bonus et d'autres avantages.

- 2- Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, se présentent comme suit (en dinar tunisien) :

	Directeur Général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2011	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2011
Avantages à court terme :				
- Salaire (1)	324.590	-	-	-
- Intéressement sous forme de bonus (2)	155.416	40.517	-	-
- Charges sociales et fiscales	130.652	20.879	-	-
- Autres avantages	7.732	-	-	-
TOTAL	618.390	61.396	-	-

(1) Y compris les charges sociales et fiscales incombant au Directeur Général et qui s'élèvent à 124.587 dinars.

(2) Y compris les charges sociales et fiscales incombant au Directeur Général et qui s'élèvent à 43.793 dinars

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 20 Avril 2012

Les Commissaires Aux Comptes

ECC MAZARS

FINOR

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Mustapha MEDHIOUB